Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1920)
Heft: 3

Artikel: Reconstitution des régions dévastées du nord et de l'est de la France
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889699

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

associations exerçant une activité économique pourront adhérer en qualité de membres associés, avec voix consultative.

Les pays fondateurs sont : la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Etats-Unis.

Aucune décision n'a été prise encore en ce qui concerne la participation des autres alliés et des neutres, mais on prévoit que le Conseil d'administration fera appel à leur concours, d'ici au prochain congrès. Quant aux anciens ennemis de l'Entente, leur admission paraît être subordonnée à la façon dont ils exécuteront les conditions du Traité de Paix.

Un Secrétariat général provisoire vient d'être installé à Paris, 33, rue Jean-Goujon, sous la direction de M. Dolleans.

RECONSTITUTION des RÉGIONS DÉVASTÉES du NORD et de L'EST de la FRANCE

De nombreux commerçants et industriels suisses nous ayant demandé des conseils sur la façon d'entrer en relations avec les entreprises chargées des travaux de reconstitution dans les départements dévastés, nous croyons utile d'indiquer ici que ces régions ont été réparties en un certain nombre de secteurs qui ont chacun à leur tête un *Comité régional* dépendant de *l'Office de la Reconstitution Industrielle à Paris.*

Ces Comités régionaux ont leur siège dans les villes suivantes : Lille, Valenciennes, Maubeuge, Arras, Amiens, Laon, Charleville, Nancy et Metz.

Nous nous sommes adressés à leurs Secrétariats qui ont bien voulu, pour la plupart, nous informer qu'ils accepteraient avec plaisir et communiqueraient aux groupements industriels de leurs secteurs les offres de machines et matériaux qui leur parviendraient de la part de firmes suisses. Sauf dans le 5e secteur (Charleville), les Comités régionaux publient chacun un *Bulletin* que reçoivent gratuitement les industriels sinistrés, les Chambres de Commerce et les principaux groupements économiques.

Nous tenons à la disposition des intéressés les tarifs de publicité de ces divers bulletins.

En outre, nous pouvons signaler comme périodiques très répandus dans les régions du Nord et de l'Est : *Le Nord Industriel*, 16, Grande Place, à Lille et la *Revue Industrielle de l'Est*, 40, rue Gambetta, à Nancy.

Les bulletins et journaux que nous venons de mentionner publient en général la liste des usines en reconstruction. Il peut être utile aux fabricants de machines et d'outillages de s'adresser directement à elles.

Enfin, nous ne pouvons que recommander à toutes les personnes qui désirent faire des affaires dans les départements victimes de l'invasion de se rendre sur place, pour visiter la clientèle et de prendre un représentant pour ces régions.

Nous croyons que, de cette façon, nos industriels auraient de grandes chances de se créer des débouchés, malgré les obstacles divers qui entravent encore les affaires.

LE TOURISME EN SUISSE

L'Office Suisse du Tourisme nous prie de reproduire la communication suivante :

Selon de faux bruits qui circulent à l'étranger sur la Suisse, les conditions alimentaires y seraient mauvaises et les hôtels ne pourraient pas recevoir les touristes. On doit constater, au contraire, sans crainte d'être démenti, que le problème de l'alimentation ne se pose même pas en Suisse, toutes les denrées étant nombreuses et à des prix très abordables. Les hôtels, dans les villes, ainsi que dans les stations climatériques et balnéaires, offrent, comme avant la guerre, le confort le plus moderne et une nourriture abondante à des prix qui, malgré le change, sont relativement moins élevés que dans la plupart des autres pays. D'un autre côté, les moyens de communication ne laissent rien à désirer, qu'on voyage en chemin de fer ou en automobile. Les touristes étrangers peuvent donc être assurés de n'avoir en Suisse aucune déception et d'y trouver le meilleur accueil, d'autant plus que les formalités d'entrée et de séjour ont été réduites à la simple production du passeport à la frontière et à la première localité dans laquelle on s'arrête. Sauf cela, on voyage librement dans toutes les parties du pays.

LES NOUVEAUX IMPOTS EN FRANCE

On sait que les Chambres françaises ont adopté, récemment, une loi portant création de nouvelles ressources fiscales. Cette loi, qui a paru au *Journal Officiel* du 26 juin, a été complétée par un arrêté du ministère des